



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCAS DU GARD

Association loi 1901
Siège social : 165 rue Philippe Maupas
30900 NIMES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCAS DU GARD

Association loi 1901
Siège social : 165 rue Philippe Maupas
30900 NIMES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCAS DU GARD** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, et n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre comité directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article A.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 9 avril 2024

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Christophe Rambeau

Commissaire aux Comptes

BILAN

ACTIF	31.12.2023			31.12.2022	PASSIF	31.12.2023	31.12.2022
	Brut	Amort. & Dépréciation	Net	Net			
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles	115 840	106 727	9 113	21 989	Fonds propres (avant affectation)	378 849	363 294
Terrains					Résultat de l'exercice	164 836	15 555
Constructions	477 734	204 458	273 276	290 644	Subventions d'investissement	17 196	25 333
Matériels d'activités	85 872	73 840	12 031	12 632	Total	560 881	404 182
Autres immobilisations corporelles	348 382	292 085	56 296	86 370	FONDS DEDIES & PROVISIONS		
Immobilisations en cours					Fonds dédiés		
Autres prêts et titres immobilisés	73 284		73 284	64 310	Provisions pour risques	6 545	
Dépôts et cautionnements					Provisions pour charges	280 206	210 697
Total	1 101 110	677 111	424 000	475 944	Total	286 751	210 697
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks					Emprunts et dettes assimilées	149 202	232 713
Usagers - clients	319 030	30 350	288 680	477 251	Fournisseurs	129 024	146 310
Comptes courants Réseau	12 880		12 880		Dettes fiscales et sociales	272 548	284 547
Autres créances	361 630		361 630	446 796	Comptes courants Réseau	16 153	29 392
Trésorerie	605 313		605 313	318 352	Autres dettes	96 542	176 032
Charges constatées d'avance	33 680		33 680	23 267	Produits constatés d'avance	215 082	257 738
Total	1 332 533	30 350	1 302 183	1 265 667	Total	878 551	1 126 732
Total	2 433 643	707 461	1 726 182	1 741 610	Total	1 726 182	1 741 610

COMPTE DE RESULTAT	2023	2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	8 296	8 802
Ventes de biens		
Prestations de service	2 113 864	1 632 644
Subventions d'exploitation	2 060 401	2 162 898
Dons et Mécénat		
Contributions financières	23 500	25 500
Autres produits	62 543	2 371
Reprises sur dépréciations et provisions	86 085	37 103
Utilisations des fonds dédiés		
Total	4 354 689	3 869 319
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	185	215
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	1 247 726	1 197 069
Aides financières		
Impôts et taxes	196 054	166 352
Salaires	2 024 595	1 868 574
Charges sociales	415 275	451 660
Autres charges	118 405	54 832
Dotations aux amortissements	78 765	78 965
Dotations aux dépréciations et provisions	106 404	51 322
Reports en fonds dédiés		
Total	4 187 408	3 868 988
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	167 281	331
PRODUITS FINANCIERS		
Intérêts	2 398	141
Autres produits financiers	41	128
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	2 438	268
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts	4 323	5 294
Autres charges financières		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	4 323	5 294
RESULTAT FINANCIER (II)	-1 885	-5 026
RESULTAT COURANT (I + II)	165 396	-4 695
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
sur opérations de gestion		34 404
sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total		34 404
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
sur opérations de gestion		14 143
sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		14 143
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)		20 261
Impôts sur les bénéfices	560	11
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	164 836	15 555
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature	533 304	564 865
Bénévolat	21 900	22 430
Total	555 204	587 295
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature	533 304	564 865
Personnel bénévole	21 900	22 430
Total	555 204	587 295

au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 qui dégage un excédent de **164 836,10 €**.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

Les comptes annuels composés du bilan, du compte de résultat et de l'annexe forment un tout indissociable.

Objet social et périmètre des activités de l'association : L'Association Départementale Francas du Gard, (Association départementale laïque des centres de loisirs et activités éducatives pour l'enfance et l'adolescence) associe les personnes physiques et les Personnes morales qui favorisent ou participent à l'action éducative, sociale et culturelle en faveur des enfants et des jeunes.

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun fait caractéristique n'est à signaler au titre de cet exercice.

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variations des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Frais de recherche	4 584,00			4 584,00
Logiciels informatiques	111 256,00			111 256,00
Constructions et agencements	431 858,00			431 858,00
Agencements construction	43 740,00	2 135,00		45 875,00
Matériel d'activités	82 147,00	3 725,00		85 872,00
Agencements & aménagements divers	25 654,00	1 671,00		27 325,00
Matériel de transport	120 605,00			120 605,00
Matériel informatique	190 136,00	10 316,00		200 452,00
Mobilier de bureau				
Total	1 009 980,00	17 847,00		1 027 827,00

b) Acquisitions et désinvestissements

c) Tableau de variations des amortissements

Amortissements	Taux linéaire	Début	Dotations	Reprises	Fin
Immobilisations incorporelles	20%, 33%, 50%	93 851,17	12 875,96		106 727,13
Constructions et agencements	4%	168 434,80	17 274,34		185 709,14
Agencements construction	4%	16 519,80	2 229,08		18 748,88
Matériel d'activités	33%, 50%	69 515,10	4 325,09		73 840,19
Agencements & amén. divers	20%, 33%, 50%	24 231,34	823,58		25 054,92
Matériel de transport	20%	84 777,83	14 807,01		99 584,84
Matériel informatique	20%, 33%, 50%	141 015,98	26 429,57		167 445,55
Mobilier de bureau	20%, 33,33%,				
Total		598 346,02	78 764,63		677 110,65

2. Immobilisations financières

	Montant	- d'1 an	+ d'1 an
Parts crédit coopératifs			
Prêt au Personnel	1 050,00	1 050,00	
Prêts effort construction	72 233,53		72 233,53

3. Stocks

Fichiers Francas

665,55

4. Usagers - clients

	Brut	Dépréciations	Net
Usagers	222 709,55		222 709,55
Usagers douteux	32 101,95	30 349,87	1 752,08
Usagers non encore facturés	64 218,22		64 218,22
Total	319 029,72	30 349,87	288 679,85

5. Comptes courants Francas

N° structure	Nom	Montant
1700	UR Occitanie	12 879,95
	Total	12 879,95

6. Autres Créances

Fournisseurs Acomptes versés	1 776,00
RRR à obtenir	319,54
Subventions à recevoir	133 254,28
Etat Produits A Recevoir	2 079,64
CAF	201 819,55
Régies	2 578,35
Produits à recevoir	19 802,45
	361 629,81

7. Trésorerie

Parts B crédit coopératif	16 226,00
Parts A crédit coopératif	2 254,00
Chèques à encaisser	4 837,50
Remise CB & Virements	1 180,53
Crédit coopératif AD	485 502,60
Crédit coopératif Territoires (13 comptes)	14 659,79
Livret A CC	78 875,76
Livret EPI D'OR CC	317,31
Caisse	1 460,00
	605 313,49

8. Charges constatées d'avance

Divers	33 679,54
--------	-----------

IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats dégagés depuis la création de l'association.

2. Subventions d'investissement

Désignation	Brut	Taux	Net au début	Reprises	Net à la fin
CAF Radio mobilier	8 183,00	10%	3 598,28	818,30	2 779,98
CAF CLAS	6 000,00	20%	2 400,00	1 200,00	1 200,00
CAF logiciel Noé	9 430,00	20%	2 469,88	1 886,00	583,88
CAF Radio FSER	6 290,00	20%	3 115,70	1 258,00	1 857,70
CAF Minibus	14 873,95	20%	13 749,23	2 974,79	10 774,44
Total	44 776,95		25 333,09	8 137,09	17 196,00

3. Fonds dédiés

Néant

4. Provisions et dépréciations

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Litige		6 544,52		6 544,52
Provisions pour risques		6 544,52		6 544,52
Engagement de retraite du personnel (1)	210 696,79	69 509,27		280 206,06
Provisions pour charges	210 696,79	69 509,27		280 206,06
Immobilisations financières				
Usagers	86 084,93	30 349,88	86 084,94	30 349,87
Comptes courants Francas				
Dépréciations	86 084,93	30 349,88	86 084,94	30 349,87
Total		106 403,67	86 084,94	317 100,45

Dotations / reprises d'exploitation	106 403,67	86 084,94
Dotations / reprises financières		
Dotations / reprises exceptionnelles		
Total	106 403,67	86 084,94

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet 86 084,94

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet
Total 86 084,94

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour engagements de retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence jusqu'à 10 ans d'ancienneté et 1/3 au-delà pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

5. Emprunts et dettes assimilées

	Début	Remboursement	Fin	- d'1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunt CC véhicule	20 260,76	10 097,51	10 163,25	10 163,25		
Emprunt CC 328K€	145 396,34	23 155,55	122 240,79	23 859,84	98 380,95	
Emprunt PGE 150K€	67 056,17	50 258,33	16 797,64	16 797,64		
Découverts bancaire						
Intérêts courus à payer						
Total	232 713,27	83 511,39	149 201,68	50 820,73	98 380,95	

6. Fournisseurs

Fournisseurs	116 751,56
Fournisseurs, factures non parvenues	<u>12 272,81</u>
	129 024,37

7. Dettes fiscales et sociales

Rémunérations dues	5 330,63
Note de frais salariés	3 307,31
CE	23 265,17
Avances & acomptes	861,74
Net Négatif	264,51
Saisie sur salaire	43,34
Congés payés	71 472,33
Indemnités de licenciement	30 358,52
Urssaf	37 816,37
Malakoff	11 128,29
Mocen	1 275,02
Snm prévoyance	10 252,60
Charges sur congés payés	30 243,69
PAS	668,28
Etat Impôts	560,00
Taxe S/ Salaires	5 822,00
Taxe De Séjour	376,45
Uniformation	15 985,00
AIAC logement	<u>23 516,34</u>
	272 547,59

8. Comptes courants Francas

N° structure	Nom	Montant
0000	Fédération	16 152,93
	Total	16 152,93

9. Autres dettes

J/E Saussinette PAR	2 296,10
J/E St Gervasy PAR	422,86
J/E Chantecoucou	1 420,18
J/E Pouzilhac PAR	119,55
J/E Langlade PAR	1 659,50
Acomptes Gîte Amorié	872,00
Avoirs A Etablir	4 644,00
Pso Bernis Ados	125,30
Régie Poulx	11,18
Débiteurs & Crédeurs Divers	888,17
Claret Hugues	28,00
CHARGES A PAYER	<u>84 055,27</u>
	96 542,11

10. Produits constatés d'avance

PCA d'exploitation	215 082,45
--------------------	-------------------

V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Prestations de service

Nombre de Journées Enfant	Exercice clos	Exercice précédent
Réalisé directement par l'AD	96 532	77 292
Total	96 532	77 292

Nombre d'enfants concernés par l'action	Exercice clos	Exercice précédent
De l'association départementale	6 964	6 645
Des organisations affiliées	30 749	28 810
Total	37 713	35 455

Type de Prestations	Exercice clos	Exercice précédent
Participation des usagers	1 234 454,62	1 001 882,46
Prestations CAF (PSO)	412 687,82	372 911,66
Plans Mercredis	86 594,42	74 982,86
Prestations CAF ATL	13 584,02	12 391,50
Prestations MSA	21 048,45	18 710,93
Autres produits (CTG)	315 494,51	151 764,77
Total Prestations	2 113 863,84	1 632 644,18

2. Subventions d'exploitation

	Exercice clos	Exercice précédent
Conseil Régional	5 295,00	2 025,00
autres projets	12 000,00	49 500,00
CAF	85 269,00	116 930,00
Ministère de la culture	73 512,00	74 484,00
D.D.C.S (dont CGET)	57 371,00	59 000,00
FONJEP	14 214,00	5 331,00
Aides à l'emploi (ASP)	181 050,18	142 737,43
s/total	428 711,18	450 007,43
Conseil Général Complément FONJEP	6 250,00	6 250,00
Conseil Général	35 000,00	35 000,00
Conseil Général subv. sur projet	38 586,67	41 250,00
s/total	79 836,67	82 500,00
Communes en convention	1 543 716,51	1 624 103,99
s/total	1 543 716,51	1 624 103,99
QP subv d'investissements virée au résultat	8 137,09	6 287,02
s/total	8 137,09	6 287,02
Total	2 060 401,45	2 162 898,44

3. Produits et Charges exceptionnels

Néant

VI - AUTRES INFORMATIONS

1. Effectif

Salarié (hors "CEE")	Exercice clos		Exercice précédent	
	Effectif (1)	E.T.P. (2)	Effectif (1)	E.T.P. (2)
Cadres	5	5	5	5
Employés	79	68	104	46,63
Emplois aidés (CEC, E-Jeunes, ...)	3	2	10	10
Total	87	75	118	58,81

(1) Effectif à la clôture quelque soit la durée de travail (2) Equivalent Temps Plein : Temps plein = 1 820 H/an

"CEE"	Exercice clos		Exercice précédent	
	Nb de personnes	Nb de journées	Nb de personnes	Nb de journées
Contrat CEE	268	4852	392	4 928

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants.

3. Engagement de crédit-bail et locations de longue durée

Néant

4. Engagements hors bilan

Néant

5. Contributions volontaires en nature

a) Mise à disposition gratuite (locaux, services) et prestations en nature internes et externes

Sur les territoires où l'association a la gestion d'un accueil de loisirs, les communes ou les regroupements de communes mettent à sa disposition gratuitement au minimum un local pour l'accueil des enfants et des jeunes. Dans certains d'entre eux, les communes ou les regroupements de communes prennent en charge les fluides (eau, électricité, ...) le nettoyage des locaux et la mise à disposition de personnel.

	Exercice clos	Exercice précédent
Les Quatre Moulins (Regroupement de communes) Extrascolaire	17 026,75	17 020,00
Commune de ST Gervasy Péricolaire	18 197,41	36 394,32
SIRP St Théodorit / Canaules / Savignargues Péricolaire	68 017,21	47 082,98
Commune de Beauvoisin Péricolaire / Extrascolaire	NC	NC
Commune de Bernis Péricolaire / Extrascolaire	137 954,71	107 735,39
Radio Sommières	15 139,68	NC
Centre d'animation intercommunal du Pays De Sommières	118 681,39	103 840,72
Commune de Poulx Péricolaire / Extrascolaire	24 924,67	130 202,39
Commune de Comps Péricolaire / Extrascolaire	19 636,44	52 355,00
Commune de Fournès Péricolaire / Extrascolaire	6 875,01	NC
Commune de Pouzilhac Extrascolaire	5 904,81	5 065,02
SIRP Valliguières/Pouzilhac Péricolaire	7 081,99	4 348,01
Commune La Calmette / St Chaptès / Dions Péricolaire / Extrascolaire	15 204,14	6 894,77
Commune De Remoulins	9 252,38	9 252,38
Commune Méjannes Le Clap Péricolaire / Extrascolaire	57 134,00	28 310,00
Commune de Montfaucon Péricolaire	4 900,00	8 984,00
Commune De Langlade	NC	NC
Commune de Caveirac Péricolaire / Extrascolaire	7 373,00	7 373,00
TOTAL	533 303,59	564 864,73

b) Bénévolat / Personnel bénévole

Le bénévolat est évalué selon la méthode suivante :

Considérant que le bénévolat est une action volontaire dénuée d'intérêt particulier ;

Considérant que la valorisation économique du bénévolat est une obligation légale mais que cette valorisation économique ne constitue pas pour les Francas une modalité adéquate pour valoriser l'action des bénévoles ;

Considérant que le bénévolat est avant tout un don en temps ;

Considérant qu'il existe dans le Mouvement Francas des modalités, des formes diverses de bénévolat faisant appel à des connaissances, des capacités ou des compétences multiples et que chacun quels que soient son rôle et ses responsabilités (Elu·e, responsable d'un collectif local, départemental, régional ou national, formateur·trice BAFA-BAFD ou de la formation professionnelle) amène une égale contribution au projet des Francas,

La contribution volontaire en nature des bénévoles est comptabilisée par demi-journée d'actions, une journée d'action étant valorisée à hauteur de 100 €.

Compte tenu de cette posture du Bureau de la Fédération Nationale des Francas, la contribution volontaire en nature des bénévoles est évaluée à **21 900 €**.